

COMMUNE DE JUSSAC

délibération :
D_2022_1_7

SEANCE DU 11 FEVRIER 2022

Nombre de conseillers en
exercice : 19

L' an deux mille vingt deux, le vendredi 11 février à 18 h 30, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire Salle polyvalente de Jussac, sous la présidence de Monsieur RODIER Jean-François, Le Maire.

Présents : 16

Date de convocation du : 04 Février 2022

Votants : 18

Présents : Monsieur ANDRE Jean-Luc, Monsieur ARNAL André, Madame BASTIEN Joëlle, Madame CLUSE Nathalie, Madame COLOMB Yvette, Madame FOUSSAT Françoise, Madame GANE Cécile, Monsieur GRAFFOUILLE Pierrick, Monsieur LACROIX Michel, Madame LINARD Danielle, Madame MALHERBES Caroline, Madame PRADEL Céline, Monsieur RODIER Jean-François, Monsieur VIOLLE Willy, Madame DELHOSTAL Anne, Monsieur PRIVAT Jean

Objet : Création et principes de composition de commissions de travail thématiques au sein du SCOT

Pouvoirs :

Monsieur SCIORETO Cyrille a donné pouvoir à Madame GANE Cécile
Monsieur ROUX Hervé a donné pouvoir à Madame DELHOSTAL Anne

Absent(s) :

Excusé(s) : Monsieur ROFFY Jacques, Monsieur SCIORETO Cyrille, Monsieur ROUX Hervé

Secrétaire de Séance : Madame Françoise FOUSSAT

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que l'article 32 du règlement intérieur du SYNDICAT MIXTE DU SCOT, approuvé par délibération n°2020-19 en date du 16 Décembre 2020 laisse la possibilité pour le Comité Syndical de constituer des commissions de travail thématiques . Si jusqu'à présent cette procédure n'a pas été mise en oeuvre, l'élargissement des compétences et la nécessité de développer l'information et la coordination entre les différents acteurs institutionnels (syndicat, communautés de communes) conduisent à procéder à la création de telles instances de travail. Il est ainsi proposé que soient créées trois commissions thématiques respectivement en charge des affaires liées à l'urbanisme, à l'environnement et enfin aux finances et contractualisations.

Dans un souci d'efficacité, il est proposé que le nombre de membres composant chacune de ces commissions se limite à 20 personnes et reflète les équilibres entre les trois EPCI membres , à savoir : 10 membres représentant la CABA, 7 membres pour la Communauté de Communes de la Châtaigneraie Cantalienne et 3 membres pour la Communauté de Commune de Cère et Goul en Carladès.

Il est rappelé que les personnes pouvant assurer la représentation de chaque territoire peuvent être des élus syndicaux, communautaires ou municipaux. Celles-ci sont invitées à présenter leur candidature, la composition de ces commissions étant à entériner lors d'un prochain Comité Syndical.

Monsieur le Maire propose que l'assemblée délibérante présente des candidatures des conseillers municipaux pour siéger au sein des trois commissions de travail du SCOT.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité présente les candidatures des conseillers municipaux suivants pour siéger au sein des trois commissions de travail du SCOT :

- Urbanisme : André ARNAL
- Environnement : Cyrille SCIORETO
- Finances et contractualisations : Françoise FOUSSAT

Pour : 18 Contre : 0 Abstention : 0

Au registre sont les signatures,
Pour copie conforme,
Le Maire,
Jean-François RODIER

